



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 juillet 2011  
Français  
Original: anglais



## Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité du bois

#### Commission européenne des forêts

##### Soixante-neuvième session

Antalya, 10-14 octobre 2011

Point 10 a) de l'ordre du jour

Questions relevant du Comité du bois de la CEE

##### Trente-sixième session

Antalya, 10-14 octobre 2011

### Questions découlant de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

On trouvera dans la présente note des renseignements sur les décisions prises par la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe, tenue à Genève du 29 au 31 mars 2011, qui présentent un intérêt pour le programme de travail conjoint de la CEE et de la FAO sur le bois et la foresterie.

Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts voudront peut-être prendre note des décisions et suggérer des modalités pour leur application.

1. La Commission économique pour l'Europe a été informée des faits nouveaux et des nouvelles questions abordées par les différents sous-programmes de la CEE, notamment celui concernant le bois et la foresterie.
2. En particulier, sur la question de la gestion durable des forêts et sur l'Année internationale des forêts, la Commission a:
  - a) Réaffirmé *l'engagement et le soutien des États membres de la CEE à l'égard des travaux de la CEE concernant la forêt et le bois et accueilli favorablement les activités proposées pour l'Année internationale des forêts;*
  - b) Réaffirmé également *la nécessité d'éviter les efforts et activités faisant double emploi et de mettre au point et renforcer au niveau paneuropéen les synergies concernant les travaux sur les forêts, en tirant parti de la coopération déjà excellente avec la FAO lorsqu'il existe un programme de travail commun CEE/FAO et que les secrétariats ont pris des dispositions communes pour soutenir ce programme;*
  - c) Invité le secrétariat à *continuer de proposer le savoir-faire et les services de la Section mixte CEE/FAO à l'appui des activités forestières paneuropéennes, y compris le processus Forest Europe ainsi que d'autres processus y afférents au niveau mondial (par exemple le Forum des Nations Unies sur les forêts)*<sup>1</sup>;
3. Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts sont invités à garder ces décisions à l'esprit en menant leurs activités, notamment lors de l'examen du programme de travail conjoint qui doit avoir lieu en 2012-2013.
4. La Commission a aussi *invité le Comité exécutif de la CEE à décider des modalités du prochain examen [des programmes de la CEE] qu'il réalisera en vue de proposer les décisions qui devront être prises sur la question d'ici à la prochaine session de la CEE [au printemps 2013]*<sup>2</sup>.
5. Si la CEE doit réaliser au cours du prochain exercice biennal un examen approfondi de son programme, y compris le sous-programme sur le bois et la foresterie, le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la CEE doivent procéder eux aussi, au cours de la même période, à un examen du programme conjoint CEE/FAO sur le bois et la foresterie (voir le document ECE/TIM/2011/9-FO:EFC/2011/9). Cet examen débouchera sur la mise au point et l'adoption d'un nouveau programme conjoint CEE/FAO pour la période 2014-2017.
6. Il est important d'éviter les doubles emplois et il convient donc d'informer le Comité exécutif de la CEE de l'examen en question. En particulier, les modalités et le calendrier de l'examen CEE/FAO sont indiqués dans le document ECE/TIM/2011/9-FO:EFC/2011/9, et seront examinés par le Comité du bois et la Commission européenne des forêts à leur session conjointe, à la suite de quoi les résultats devront être transmis à la prochaine session du Comité exécutif de la CEE pour examen.
7. Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts voudront peut-être inviter le secrétariat à informer le Comité exécutif, à sa prochaine session, des décisions qu'ils auront prises à leur session conjointe concernant le futur examen du programme de travail sur le bois et la foresterie, afin d'éviter les doubles emplois et tout chevauchement des processus d'examen.

---

<sup>1</sup> Par. 25 à 27, à la page 4 des décisions adoptées par la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe, disponibles à l'adresse: [http://www.unece.org/commission/2011/Adopted\\_ECE\\_Decision\\_31March2011.pdf](http://www.unece.org/commission/2011/Adopted_ECE_Decision_31March2011.pdf).

<sup>2</sup> Par. 40, p. 6, *ibid.*